

DATE DE PUBLICATION : 21 juillet 2016

Le directeur des Activités fiduciaires

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Gilles VAYSSSET, directeur général des Activités fiduciaires et de Place, à M. GERBIER le 2 novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Delphine LALANNE, chef du service de Coordination des activités transversales (CAT) et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Véronique DALIBOT et M. Pascal COURCELAUD-RAZAFINDRAKOTO, ses adjoints, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du CAT dans la limite de 30 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 20 juin 2016

Alain GERBIER